

COMPTES RENDUS REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 Septembre 2014

L'an Deux mille quatorze, le Jeudi 18 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LESAGE Norbert, Maire.

Présents :

Mrs Norbert LESAGE - Arnaud CONDE - Daniel JOLY - Omar TOUZANI - Samuel BEAUREPAIRE - Alain MEILLON - Stéphane BARETTE

Mmes Corinne FORVEILLE - Catherine MARIE - Mélanie LECOUTURIER - Isabelle MIALDEA - Nathalie JARDIN

Absents excusés :

- Eric BAYEUX

- Gilbert LUBIN donnant pouvoir à Norbert LESAGE

- Jacques VERTES donnant pouvoir à Alain MEILLON

Elu secrétaire : MEILLON Alain

2014-11-01 : CREATION D'UN POSTE DE CHAUFFEUR DE BUS

Le conseil municipal autorise M. le Maire, à l'unanimité, de créer un poste de Chauffeur de Bus, en vue de l'acheminement des enfants le mercredi midi vers le centre de loisirs de Noyers Bocage.

2014-11-02 : CONTRAT D'ASSURANCES:

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer un avenant concernant le transport scolaire pour acheminer le mercredi midi, les enfants vers le centre de loisirs de Noyers Bocage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

2014-11-03 : INDEMNITE PERCEPTEUR SUITE NOUVELLE NOMINATION :

Monsieur le Maire propose :

-Vu l'article 97 de la Loi n°82.213 de Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

- Vu le Décret N°82.979 du 19 Novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

- Vu l'arrêté Interministériel du 16 Décembre 1983 publié au Journal Officiel du 17 Décembre 1983, fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux.

- Vu l'arrêté Interministériel du 16 Septembre 1983 publié au Journal Officiel du 27 Septembre 1993, fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de confection de budget aux receveurs des communes et des établissements publics locaux.

Le conseil décide à l'unanimité :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 Novembre 1983

- de prendre acte de l'acceptation du Receveur Municipal et de lui accorder l'indemnité de Conseil et de confection de budget.

- que ces indemnités seront calculées selon les bases définies à l'article 4 de l'Arrêté Interministériel du 16 Décembre 1983 et à l'article 1er de l'Arrêté Interministériel du 16 Septembre 1983; et qu'elles seront attribuées à Monsieur Alain CHAPRON, Receveur Municipal Intérimaire, à compter du 01 Septembre 2014 à la Trésorerie de Villers Bocage.

2014-11-04 : INDEMNITE PERCEPTEUR SUITE CESSATION D'ACTIVITE :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la fin de fonctions au 31 Août 2014 de Madame Jacqueline BARRAS. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer l'indemnité de conseil pour 240 jours et de confection de budget et autorise Monsieur le Maire à effectuer le mandatement correspondant.

2014-11-05 : PLAN LOCAL D'URBANISME :

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire, à l'unanimité, d'entrer en négociation avec l'Agence de l'Eau en vue de l'assainissement du bourg et des futurs lotissements.

Le conseil invite également M. le Maire à prendre contact avec la Mairie de Villers Bocage dans l'hypothèse d'un rattachement du bourg de Villy à la station d'épuration de Villers Bocage. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à faire établir des devis auprès des bureaux d'étude, en fonction de l'avis que formulera l'agence de l'eau.

2014-11-06 : TARIF GARDERIE :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de tarifier la garderie du mercredi de 11h45 à 12h30 au prix unique de 0.85 cts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, à la mise en application de cette règle.

2014-11-07 : DEMANDE D'EMPLACEMENT CAMION PIZZA :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à accorder un emplacement gratuit jusqu'au 31/12/2015 de stationnement de véhicule pour la vente de PIZZA, à M. Leblond David sous la condition suspensive qu'il fournisse tous les documents administratifs nécessaires à l'exploitation de son commerce.

2014-11-08 : TRAVAUX D'INTERET GENERAL :

Dans le cadre des TIG (Travaux d'Intérêt Général), la commune est sollicitée par le ministère de la Justice pour accueillir des personnes condamnées à des Travaux d'Intérêt Général. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et une abstention, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Ministère de la Justice pour accueillir des personnes condamnées qu'elles soient majeures ou mineures.

2014-11-09 : CHOIX DU TERRAIN MULTISPORT :

Après présentation des différents produits devant constituer et équiper le futur terrain multisports, le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour des matériaux en acier gris et vert et retient l'organisme Sport Nature pour la réalisation du projet pour un montant maximum de 54000 € TTC (cinquante-quatre mille euros).

2014-11-10 : VILLERS BOCAGE INTERCOM GROUPEMENT DE COMMANDES QUALITE DE L'AIR DANS LES ECOLES :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'adhérer au Groupement de Commandes pour la conduite de diagnostics de la qualité de l'air intérieur.
- d'approuver la convention à passer avec Villers-Bocage Intercom
- d'accepter que Villers-Bocage Intercom soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes
- de prendre note que Villers-Bocage Intercom est chargée de lancer une consultation et que la commune doit, pour ce qui la concerne, signer son marché et suivre l'exécution de ses travaux
- Désigne comme représentation par les membres de la commission d'appel d'offres :
 - ◆ M Norbert LESAGE, titulaire de la commission d'achat du groupement de commandes
 - ◆ Mme Corinne FORVEILLE, suppléant de la commission d'achat du groupement de commandes

Après avoir entendu les explications de M. le Maire sur ce sujet, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes résultant de cette adhésion.

2014-11-10 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES TAP

Après lecture du projet de réglementation intérieure des Activités Périscolaires (TAP) et diverses modifications apportées, le règlement a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal. Un exemplaire de ce règlement sera remis aux parents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.